



## Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taelle

Institut de la Langue Régionale Flamande

Jean Paul Couché, président de l'ANVT-ILRF,  
Christian Ghillebaert, vice-président de l'ANVT-ILRF

Steihuus, Hôtel de ville, 59670 Cassel – Kasselberg

[www.anvt.org](http://www.anvt.org)

[infos@anvt.org](mailto:infos@anvt.org)

A l'invitation de M. le député Jean Pierre Decool, Christian Ghillebaert et Jean Paul Couché, respectivement vice président et président de l'ANVT-ILRF, ont participé à une audition par un parterre de députés sur le thème des langues régionales.

Cette audition s'est déroulée le mardi 6 mai à 16h15 au 1er bureau de l'Assemblée Nationale, au 126, rue de l'Université - Paris 7e.

Une trentaine de députés ont participé à cet échange animé par M. Marc le Fur, vice président de l'Assemblée Nationale et ardent défenseur des langues régionales avec entre autres M. Camille de Rocca Serra, président de l'Assemblée de Corse, Mme Marylise le Branchu, M. François Bayrou, M. Jean Lassalle, M. Jean Pierre Decool,...

Du côté des structures de promotion des langues, à côté de l'ANVT, se trouvaient de nombreux défenseurs des langues : David Grosclaude, président de l'Institut d'Etudes Occitanes (occitan), Patrick Kleinclaus, chef de la mission langues et culture régionale au Conseil Général du Haut Rhin (alsacien), Tangi Louarn, président d'EBLUL France (Bureau européen pour les langues les moins répandues), Sébastien Castet, porte



*De gauche à droite : Mrs Marc Le Fur, Christian Ghillebaert,  
Jean Paul Couché et Jean Pierre Decool*

parole d'Euskal Konfederazioa (basque), Patrick Malrieu, président du Conseil Culturel de Bretagne (breton) ainsi que des représentants d'écoles bilingues ou en immersion (Corse, Occitanie, ...)

Cette audition avait pour but d'organiser un échange avec ceux qui (parlementaires, associations) sont favorables aux langues régionales dans l'optique de préparer le débat du 7 mai à l'Assemblée Nationale sur les langues régionales.

Après une brève présentation, M. le député le Fur laissa la parole aux associations afin qu'elles communiquent leurs attentes.

Jean Paul Couché prit immédiatement la parole au nom de l'ANVT afin de présenter brièvement la structure qu'il préside mais aussi ses attentes et remit le texte ci-dessous à son attaché parlementaire :

- *Présentation de l'ANVT-ILRF*
  - *Fédération de 14 associations créée en 2004*
  - *Conseil d'administration composé d'associatifs et d'élus*
  - *Objet de l'Institut*
    - *Sauvegarder et transmettre les particularités locales de la langue régionale flamande en Flandre française*
    - *Promouvoir la langue régionale flamande pour la survie d'une culture populaire, propre aux Flamands de France, qui peut être un tremplin pour l'apprentissage du néerlandais et des autres langues germaniques. Entre la langue régionale flamande et le néerlandais, il ne peut y avoir ni hiérarchie ni concurrence. La recherche de synergies sera développée.*
    - *Encourager et soutenir le flamand par tous les moyens de promotion dont nous pourrions disposer dans la vie sociale, économique et culturelle.*
    - *Promouvoir les thèmes culturels qui pourront être un vecteur pour faire connaître le flamand et le faire apprendre.*
    - *Promouvoir l'apprentissage volontaire de la langue régionale flamande dans le cadre scolaire et aussi par le biais des associations dans le cadre extra scolaire.*
    - *Enrichir les outils pédagogiques existants par un travail en commun.*
  - *Développement des cours :*
    - *2004 : 12 cours associatifs et 120 élèves*
    - *2008 : 30 cours dont 4 scolaires et 500 élèves*
- *Le Flamand parmi les langues germaniques*
  - *Bref historique et explication linguistique*

### Nos attentes

- *Egalité de traitement entre les langues de France*
  - *ANVT = budget annuel 2007 de seulement 30 ke et aucun financement de permanents => difficultés pour monter des projets.*
  - *Dans le même temps, en 2007, le Conseil Régional d'Aquitaine validait un budget « Langues et Cultures régionales » de 1.441.000 euros et l'Office de la Langue Bretonne bénéficie de plus d'un million d'euros par an*
  - *Nous demandons donc une adaptation des moyens dont disposent les promoteurs de la langue flamande et une régulation et une pérennisation des aides à l'ANVT-ILRF basées sur les modèles des autres régions de France et que ce principe soit appliqué à toutes les structures de France métropolitaine et d'Outre Mer au nom du principe d'égalité affiché au fronton de nos mairies.*
- *Officialisation de l'enseignement du flamand au delà du dossier de l'expérimentation, dans le primaire mais également dans le secondaire, jusque et y compris dans le cycle universitaire et l'attribution d'un véritable statut de langue régionale (maternelle ou seconde) assurant sa pérennisation.*
  - *Il convient, dans ce cadre de mettre en œuvre les politiques de formation des enseignants et de développement de l'offre scolaire*
  - *Nous souhaitons que le temps laissé à l'enseignement des langues dans le primaire (et qui ne doit pas aller dans le sens d'une diminution) soit consacré prioritairement aux langues régionales lorsque l'offre existe et que son apprentissage soit étendu au cycle 2.*
  - *Nous souhaitons qu'à chaque fois qu'une langue nationale est proche linguistiquement d'une langue régionale (flamand-néerlandais, alsacien-allemand, ...), la langue nationale puisse être proposée prioritairement dans le second degré en complément de la langue régionale.*
  - *Dans le cadre de ces demandes, nous souhaitons la création d'une cellule « langue flamande » au Rectorat de Lille.*
- *Réflexion autour d'une proposition d'enseignement bilingue*
  - *Nous souhaitons que rapidement et sur le modèle d'autres langues régionales, il puisse être proposé dans l'enseignement public une offre d'enseignement bilingue flamand-français afin de développer l'assimilation linguistique par les enfants des familles qui le désirent.*

- *Ces demandes doivent permettre de généraliser la création d'Offices Publics pour toutes les langues régionales à l'instar de ce qui a été fait pour la langue basque et pour d'autres. Pour information, le nombre de flamandophones en France est sensiblement équivalent au nombre de basquophones en France.*



- *Mise en oeuvre d'une véritable politique de promotion de la langue régionale en dehors de l'école (signalétique bilingue, aide à l'action culturelle,...)*
  - *Nous souhaitons la signature rapide d'une convention tripartite : Education Nationale – Collectivités territoriales – ANVT/ILRF afin de promouvoir l'usage du flamand hors les murs*
  - *Cette mise en œuvre doit s'accompagner d'une véritable volonté budgétaire de la part de l'Etat et des Collectivités territoriales*
- *Nous souhaitons la tenue d'assises annuelles des Langues de France sur le modèle des Assises de 2003 afin qu'il y ait un véritable lieu d'échanges annuel entre les structures de promotion et d'enseignement et aussi de communication des besoins en matière de langues régionales.*

Mme Le Branchu apprécia la notion d'égalité car toutes les régions n'ont pas les mêmes moyens et précisa que s'il y a une loi, elle devra protéger davantage les langues que la Charte ne pourra le faire. M. Bayrou affirma que le débat constitutionnel sera difficile.

M. le Fur rappela que la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires ne concerne pas les langues d'immigration. Il défendit la charte tout en pensant qu'il y a plus de chance et de place pour une loi.

Un député affirma que cela devait être une loi cadre.

M. de Rocca Serra rappela que 11 pays n'ont pas ratifié la charte et qu'il faut trouver les moyens de protections juridiques de nos langues.

M. Lassalle est persuadé que l'élan en faveur des langues régionales portera également sur le français.

Parmi les associatifs, on proposa entre autres

- qu'il y ait un véritable service public de la langue (télé, radio),
- que l'on généralise l'offre d'enseignement à parité horaire
- qu'il y ait un enseignement de l'histoire et de la géographie régionales
- que l'on reconnaisse dans l'article 2 de la Constitution la diversité linguistique
- que la loi protège les écoles d'immersion
- qu'il ne faut pas demander l'accord aux enseignants pour enseigner les langues régionales mais aux parents

La conclusion de nombre de députés fut que la bonne méthode sera la suivante

1. modifier l'article 2 de la Constitution
2. adopter la charte européenne
3. adopter un texte de loi